

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Province de Québec
Municipalité de Frontenac

À la séance extraordinaire tenue au lieu ordinaire des séances du conseil municipal, ce lundi 23 octobre 2017 à 19h00, sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau	M. Simon Couture
M. René Pépin	M. Marcel Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel est présent.

2017-242

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit faire l'embauche d'une personne pour le poste de responsable de la bibliothèque, coordination en loisirs et assistance au personnel du bureau municipal;

Attendu qu'après avoir fait la vérification des curriculum vitae reçus suite à l'annonce parue dans le journal L'Écho de Frontenac et passé les candidats retenus en entrevue, les responsables du dossier ont fait une recommandation au conseil;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac engage Mme Nadia Cloutier à titre de responsable de la bibliothèque, coordination en loisirs et assistance au personnel du bureau municipal, à compter de la mi-novembre 2017 à raison d'environ 35 heures par semaine;

Que Mme Nadia Cloutier recevra pour rémunération le taux horaire de 17.50\$ et que celui-ci soit réévalué après 3 mois de travail à compter de la date d'embauche;

Que Mme Nadia Cloutier aura droit à 3 semaines de vacances après une année complète à l'emploi de la municipalité, et ce à compter de la date d'embauche et que par la suite, le nombre de semaines de vacances sera en fonction du guide de l'employé;

Qu'une entente de travail comprenant les conditions salariales et les avantages sociaux sera signée sous peu;

Que Mme Nadia Cloutier soit nommée responsable de la bibliothèque municipale de Frontenac auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie (CRSBPE).

Adoptée.

2017-243

Attendu que dans le cadre du volet – *Accélération des investissements sur le réseau routier local, du Programme de réhabilitation du réseau routier local*, la municipalité a signé une entente pour une contribution financière pour le dossier AIRRL-2015-173 et AIRRL-2015-183 avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports);

Attendu que les travaux sont terminés;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac confirme la fin des travaux concernant les dossiers AIRRL-2015-173 et AIRRL-2015-183, dans le cadre du volet – *Accélération des investissements sur le réseau routier local, du Programme de réhabilitation du réseau routier local*, et le coût des travaux s'élève à 647 198.24\$

Adoptée.

2017-244

Proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la session spéciale soit levée, 19h20.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance extraordinaire du conseil de ce 23 octobre 2017, et ce, pour la résolution 2017-242;

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier